



## RÉUNION DU BUREAU

Judi 13 mai 2014

### COMPTE-RENDU

#### PRESENTS :

Jacqueline PONS – Marie-Joëlle LENFANT – Didier PIEDNOËL – Marc-Antoine JAMET – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – René DUFOUR – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Pierre MAZURIER – Richard JACQUET – Patrick MADROUX – Hervé LETELLIER – Yves LANIC – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacky FLEITH – Jean-Claude COURANT – Alain RENAUX – Hubert ZOUTU – Alain LEMARCHAND – Jean-Michel DERREY – Jean-Claude CHRISTOPHE – Guillemette NOS – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA – Jean CARRÉ – Gaëtan LEVITRE – Didier DAGOMET – François-Xavier PRIOLLAUD – Jean-Yves CALAIS – Anne TERLEZ – Christian WUILQUE – Jacky BIDAULT – Sylvie BLANDIN – Céline LEMAN – Daniel JUBERT – Jean-Jacques LEROUX – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Pierre LECUYER – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Caroline ROUZÉE – Stéphane SAUVAN – Alexandre DELACOUR – François CHARLIER – Jean-Pierre TROCHET – Samuel ONFRAY.

#### ABSENT EXCUSÉ :

Pascal LEMAIRE.

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Rebecca ARMSTRONG – Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Vincent VORANGER.

#### Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	Direction générale	Proposition de fonctionnement du Bureau et de la Conférence des Présidents - Calendrier	Bernard LEROY
2	Direction générale	Point sur la préparation du dossier "contrat d'agglomération 2014/2020"	Rebecca ARMSTRONG
3	Direction générale	Séminaire d'installation du 24 mai 2014 - Ordre du jour	Bernard LEROY
4	Tous	Les dossiers urgents à traiter par compétence	Ensemble des vice-présidents
5	Habitat - Logement	DB 14-03 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt contracté par la SECOMILE pour une opération de construction d'un parc social public composé de 15 logements individuels PLUS et PLUS Foncier ANRU – Zac des Coteaux à Val de Reuil	R. JACQUET
6	Habitat - Logement	DB 14-04 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'emprunt modificative en faveur de la SILOGE pour la construction de 51 logements – Programme Saint-Hildevert à Louviers	R. JACQUET
7	Tous	Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire du 22 mai 2014	B. LEROY
8		Affaires diverses	



## **II PROPOSITION DE FONCTIONNEMENT DU BUREAU ET DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS :**

« *Le jeudi, c'est pour la CASE !* » déclare Monsieur LEROY en ouverture de la séance. A ce titre, il propose de réunir les assemblées suivantes chaque jeudi :

- Semaine 1 : conférence des présidents
- Semaine 2 : Bureau communautaire,
- Semaine 3 : disponible pour réunions diverses,
- Semaine 4 : Conseil communautaire.

Ces réunions se dérouleront à partir de 20 h 30 et devront, dans la mesure du possible, s'achever avant minuit.

Le calendrier, qui sera communiqué aux élus à très brève échéance devrait permettre d'avoir plus de temps dans la semaine pour participer aux réunions et commissions.

Monsieur LEROY rappelle que les commissions se réunissent à partir de 18 h 00 ou 18 h 30 et doivent se terminer avant 20h30 (fermeture des locaux).

### **Conférence des Présidents :**

- Jeudi 05 juin
- Jeudi 19 juin
- Jeudi 04 septembre
- Jeudi 02 octobre
- Jeudi 30 octobre
- Jeudi 27 novembre

### **Bureau communautaire :**

- Jeudi 12 juin
- Jeudi 11 septembre
- Jeudi 09 octobre
- Jeudi 06 novembre
- Jeudi 04 décembre

### **Conseil communautaire :**

- Jeudi 26 juin
- Jeudi 25 septembre
- Jeudi 23 octobre
- Jeudi 20 novembre
- Jeudi 18 décembre

## **III POINT SUR LA PREPARATION CONTRAT D'AGGLOMERATION 2014 – 2020 :**

**Voir document papier remis en séance.**

Madame ARMSTRONG projette un diaporama expliquant, dans les grandes lignes, la teneur du travail qui a été mené en vue de la signature du futur Contrat d'agglomération.

Les services communautaires, ont dressé une liste de projets pouvant faire l'objet d'une contractualisation avec la Région et le Conseil général de l'Eure.

Ces projets seront bien évidemment revus à la lumière des orientations définies par le nouveau Conseil communautaire.

La négociation de ce nouveau Contrat d'agglomération est un moment très important de la vie de la collectivité qui conditionnera ses réalisations pour les 6 prochaines années. Une grosse réflexion sur le projet de territoire devra donc être menée dans les plus brefs délais.

A l'issue de la présentation de ce diaporama, Monsieur LEROY lance la discussion :  
« Les commissions devront travailler sur la base des éléments qui viennent d'être présentés Il y aura donc un très gros travail à fournir pour élaborer la liste des actions que nous retiendrons ».

Monsieur PRIOLLAUD s'interroge sur les priorités en termes d'investissements et leurs modes de financement ; notamment sur les opérations présentées par les communes.

Madame ARMSTRONG explique que, sur certaines opérations et sous conditions, la Région et le Conseil général – voire la CASE – pourraient financer des projets communaux.

Monsieur CARRÉ questionne sur la date limite de dépôt des dossiers.

Madame ARMSTRONG explique que les fiches-actions et fiches-projets devront être déposées avant la fin de l'été pour une validation avant la fin de l'automne. Il faudra que les fiches-actions soient finalisées pour le 25 septembre.

Monsieur BRUN demande s'il s'agit d'une enveloppe globale.

Il lui est répondu par la négative et Madame ARMSTRONG précise les différents modes de financement des projets. La Région, via le FRADT (fonds régional d'aménagement du territoire) et le CG27, par le FADT (fonds d'aménagement du territoire), subventionnent les opérations hors contrat d'agglomération. Ce sont des crédits de droit commun qui doivent néanmoins être contractualisés. Les crédits CPIER (contrat de plan inter régions), peuvent également être mobilisés.

« Quoi qu'il en soit, souligne Madame ARMSTRONG, la signature du contrat de vaut pas assurance de subvention. Chaque projet devra faire l'objet d'une négociation pied à pied pour obtenir les financements nécessaires à sa réalisation. De plus, chaque opération devra faire l'objet d'une délibération de la part des financeurs » insiste-t-elle.

« On considère souvent que les contrats d'agglomération intéressent en priorité les grandes villes, reprend Monsieur LEROY. Si des opérations proposées par les communes devaient ne pas être retenues, je vous proposerais alors d'instaurer un « contrat de territoire » entre nous, courant sur les 6 ans de cette mandature. Au lieu de nous répartir une enveloppe chaque année, nous pourrions réfléchir au financement d'un ou deux projets structurants pour chaque commune afin que l'ensemble du territoire bénéficie de cette dynamique ».

« Qui a défini les quatre axes ? » questionne un élu.

Madame ARMSTRONG indique qu'il s'agit du fruit du travail des services et des élus sortants.

« Il aurait été bon d'avoir les titres des fiches-actions, remarque Monsieur PIEDNOËL. Quelles sont-elles ? Sur quoi les services ont-ils travaillé ? » demande-t-il.

« Il ne s'agit là que d'une première étape, tempère Monsieur LEROY. Je le répète, toutes ces fiches devront être revues au sein des commissions car je ne veux pas que chacun se dise que les services ont fait tout le travail. Je souhaite que vous vous impliquiez, que vous vous empariez des dossiers » insiste-t-il.

« Six ans, c'est un peu long, intervient Monsieur BRUN. Il faudra réexaminer toutes ces fiches durant la mandature » préconise-t-il.

Madame ARMSTRONG acquiesce et rappelle que le précédent contrat a fait l'objet de deux phases de négociation et de deux phases opérationnelles. La contractualisation s'appuie à la fois sur des fiches-actions opérationnelles lors des trois premières années du Contrat et sur des fiches-projets devant mûrir un peu plus longtemps afin d'être opérationnelles lors des trois dernières années.

En guise de conclusion, Monsieur PRIOLLAUD souhaite « également examiner les moyens à mettre en œuvre pour soutenir des projets communs à plusieurs communes mais n'intéressant que quelques communes entre elles ».

### III/ SEMINAIRE D'INSTALLATION DU 24 MAI 2014 – ORDRE DU JOUR :

Monsieur LEROY propose de réunir un séminaire le samedi 24 mai, à l'hôtel d'agglomération, afin que les nouveaux élus découvrent le fonctionnement de la CASE, de ses services et de ses métiers. Les points suivants seraient abordés :

- Présentation de l'équipe de direction,
- Organigramme et fonctionnement des services,
- Compétences exercées,
- Point sur les grands dossiers à mener sur les 6 ans à venir.

Quelques élus indiquent qu'ils ne pourront pas participer à ce séminaire dans la mesure où ils doivent se rendre au SIEGE afin de procéder au vote du budget 2014.

### IV/ LES DOSSIERS URGENTS À TRAITER PAR COMPÉTENCES :

#### Commission Propreté publique (Jean CARRÉ) :

- Question de l'arrêt de la distribution des sacs de tri en porte-à-porte. Il semble prématuré d'arrêter dès 2014. Monsieur LEROY indique que ce système sera pérennisé cette année.
- Question de la poursuite ou de l'arrêt de la collecte du verre en porte-à-porte à Louviers : nécessité d'investir dans des colonnes. Travail à mener avec la Ville de Louviers.

#### Commission Eau, assainissement et milieux naturels (Jean-Claude CHRISTOPHE) :

- Travaux en cours en matière d'eau potable et d'assainissement,
- Question de l'assainissement à la Vallée (pas d'assainissement collectif à court terme),
- Devenir des bâtiments des hauts-prés (visite des élus le 27 mai)

#### Commission Développement économique, économie circulaire et durable (Jean-Marc MOGLIA) :

- Présentation du service et de ses missions,
- Point sur les esquisses d'aménagement d'ECOPARC3,
- Congrès « Beauté et packaging »,
- Revitalisation Masternaut ,
- Convention de redynamisation du territoire,
- Implantation de l'usine EPEDA sur la zone d'activité du Bosc Hétrel.

Sur ce dernier point, Monsieur DELAMARE fait allusion aux chiffres récemment parus dans la presse et insiste sur le fait qu'il faut être « très prudent sur les taux de financement publics afin de ne pas provoquer de déception chez les investisseurs ou, encore pire, mettre en danger leur business-plan ».

Monsieur LEVITRE intervient à son tour au sujet de la revitalisation d'une partie du site Double A en zone multimodale et pointe du doigt les difficultés posées par la DREAL vis-à-vis du classement Seveso 2 des terrains attenants, préjudiciable à leur vente et/ou aménagement.

#### Commission Commerce, artisanat, tourisme (Jean-Yves CALAIS) :

- Développement des voies vertes (liaison entre communes, entre la voie-verte et les communes),
- Liaisons de la voie-verte avec les chemins forestiers et/ou de randonnée,
- Travail à mener avec l'ONF en vue de l'entretien des chemins de randonnée. Il faudra payer cette prestation.
- Travail à mener avec le Comité départemental de chemins de randonnée sur le GR2 et le GR222,
- Travail à mener sur le tourisme fluvial afin de créer des produits touristiques pour les bateaux de croisière et favoriser la mise à l'eau des bateaux de plaisance,

- Travail à mener en matière de tourisme halieutique (création de produits, d'hébergements, d'activités, pour les pêcheurs et leurs accompagnateurs),
- Question de l'éventuel développement d'un port de plaisance à Tournedos,
- Demande de balisage du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe sur la commune de la Haye Malherbe.

Monsieur BRUN estime qu'il faudra également réfléchir sur l'offre hôtelière existante.

Monsieur PRIOLLAUD demande si la CASE participe aux opérations de nettoyage des berges de Seine. Il lui est répondu par l'affirmative.

Madame PONS demande si la CASE pourrait adhérer à l'association *La Seine en partage* en lieu et place des communes. Le montant de l'adhésion lui paraît modeste. Il est répondu que cette éventualité a été étudiée, mais que si la CASE adhère, elle le fera au nom des 37 communes avec un coût d'adhésion très élevé. Il paraît plus adéquat que les communes limitrophes du fleuve restent adhérentes.

Commission Politique de la Ville, Agenda21 et transition énergétique (Anne TERLEZ) :

Madame TERLEZ salue l'accueil qui lui a été réservé au sein des services. « *Les choses sont cadrées, le chemin balisé, les documents remis de très grande qualité. On perçoit un service au service* » se félicite-t-elle.

- Point sur le Plan Climat Energie Territorial,
- Point sur la démarche Cit'Ergie,
- Installation probable du Conseil de développement en septembre.

Sur les questions d'insertion et d'emploi : le PLIE s'achève fin 2014. Il faudra tout reprendre, remettre les différents dispositifs en cohérence afin de gagner en efficacité.

En matière de politique de la Ville, les enjeux sont importants et plus préoccupants avant l'aboutissement de l'ANRU Maison Rouge. Les habitants sont tendus. Il n'y a pas beaucoup d'informations sur la géographie prioritaire de l'ANRU.

Monsieur JAMET indique que l'Etat réduit considérablement la voilure. Il y a les quartiers situés en géographie prioritaire – dont fait partie Val de Reuil - et les autres, faisant partie d'une liste devant paraître fin mai, début juin.

Monsieur JAMET profite de cette prise de parole pour alerter l'assemblée sur l'avenir du site CASSIDIAN de Val de Reuil. Ce sous-traitant de l'armée de terre va mal. La recherche d'un repreneur est lancée. L'idée est de trouver un repreneur muni de son propre carnet de commandes qui bénéficiera du carnet de commandes de CASSIDIAN ; à l'instar de ce qui a été mis en place pour FAREVA.

CASSIDIAN souhaiterait vendre une partie de son foncier à un futur acheteur et demande l'aide des collectivités locales pour mener à bien cette opération. S'il n'y a pas de repreneur, le site fermera.

Commission Transports conviviaux et électromobilité (Sylvie BLANDIN) :

Madame BLANDIN salue la disponibilité et l'implication des services.

- Restructuration du dépôt TRANSBORD,
- Travaux à la gare de Val de Reuil,
- Fin de la DSP Transports en 2015, lancement d'un nouveau marché,
- Mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS),
- Billettique Atoumod à améliorer,
- Projets développés dans le cadre du pôle métropolitain,
- Passage à l'électromobilité (5 véhicules électriques en cours d'acquisition),
- Développement du covoiturage.

Monsieur JAMET regrette les choix de l'Etat en matière de rénovation de la passerelle enjambant les voies de chemin de fer à la gare de Val de Reuil, totalement déphasés des travaux de rénovation menés depuis plusieurs années.

Ces propos sont confirmés par Monsieur BRUN.

Commission Parcours résidentiels (Richard JACQUET) :

- Fin du Programme d'Intérêt Général en 2014 : il faudra réfléchir à sa pérennisation,
- Plateforme de rénovation énergétique : travail commun avec l'Agence Locale de l'Energie. Objectif : être plus efficace en créant un guichet unique, afin d'apporter plus de visibilité aux particuliers souhaitant faire des économies d'énergie.
- Question du remplacement des agents en congé maternité et ayant bénéficié de mobilité interne. Le service habitat ne fait plus face.

Monsieur LOEB pose la question de l'aire d'accueil « grands passages » des gens du voyage. Il souhaite savoir quelle est la position de la CASE et quel choix a été opéré.

Monsieur Le GAL rappelle que l'Etat presse la CASE de créer une aire d'accueil réservée aux grands passages afin d'éviter les regroupements « sauvages » sur Val de Reuil et Louviers. Le terrain repéré est localisé entre l'autoroute et la D6015. La CASE demande des devis pour équiper ce terrain d'un point d'eau potable.

Monsieur PETIT rappelle que la CASE gère les aires d'accueil des gens du voyage. La préoccupation de la CASE n'est pas de transformer cet espace en aire d'accueil permanente ; mais bien de l'ouvrir quelques jours par an, sous conditions d'accès très encadrées. Le terrain sera équipé d'un branchement en eau potable et pourrait être labouré en hiver afin d'empêcher les regroupements.

Monsieur JAMET rappelle qu'il existe à Val de Reuil une « aire de fait, pas du tout aménagée, localisée sur le parc sud. Il fallait que la collectivité sorte un terrain. Il est sur Val de Reuil. En juillet et août, les gens du voyage vont revenir. Il faudra donc leur amener l'eau et l'électricité, même si certains d'entre-eux m'ont déjà annoncé qu'aire ou pas, ils reviendront s'installer sur le parc sud »...

Commission Jeunesse et proximité (René DUFOUR) :

- Rencontre avec les services et état des lieux,
- Question épineuse des rythmes scolaires et de l'accueil périscolaire : la CASE n'est pas compétente. Monsieur LEVITRE rappelle qu'une boîte à outils a été réalisée sous sa présidence. Ayant mis en place des actions, Monsieur CARRÉ propose de conseiller les maires qui le souhaitent.
- la convention signée avec le CG27 en matière de maintien à domicile arrive à échéance le 30 juin 2014. Quid de sa prolongation ?

Commission Mise en valeur du Territoire, SCoT et petit patrimoine (Thierry DELAMARE) :

- la révision des SCoT est une obligation légale pour les collectivités,
- Confirmation que le SCoT est un outil d'orientation et non de prescription qui n'a pas vocation à remplacer les PLU,
- Obligation de mise en conformité des POS avec les PLU, au risque que l'Etat n'intervienne,
  - Point sur la liaison A28/A13 (la concertation démarre le 2 juin),
  - Point sur les grands dossiers d'aménagement à vocation économique,
  - Mise en place d'une charte paysagère (outil de recommandation et non de prescription),
  - Etudes en cours avec la CREA,
  - Participations aux différentes agences,
  - Point sur les chantiers menés par CURSUS,
  - Travail avec la Fondation du patrimoine,
  - Relance d'un Prix du patrimoine,
  - Aides en faveur de la préservation du patrimoine.

Monsieur LOEB croit savoir que le Conseil général financerait à 40 % la révision des PLU. Il lui est répondu que cette disposition ne s'applique qu'au PLU intercommunaux. « Donc ce n'est même pas la peine d'y penser ! » répond Monsieur LEROY.

Commission Voirie et liaisons douces (Jacky BIDAULT) :

- Visite des différents chantiers en cours,
- Rencontre avec les élus pour discuter des projets à venir,
- Rencontre avec les services.

Commission Coopération décentralisée (Hubert ZOUTU) :

- Rencontre avec les associations du territoire en vue de l'animation de la semaine de la solidarité internationale prévue en novembre 2014,
- Mise en place d'une exposition photographique « regards croisés » présentant le travail effectué à Bohicon,
- Soutien à l'entrepreneuriat féminin au Bénin,
- Travail sur la gestion des eaux de ruissellement dans le bassin versant du Zou, au Bénin. C'est un énorme projet international, porté à l'horizon 2019/2020 sur une région grande comme le département de l'Eure, pour lequel la CASE est pilote.

Commission Finances et excellence opérationnelle (Patrick MADROUX) :

Monsieur BRUN indique qu'une réflexion est en cours sur l'aide financière que pourrait apporter la CASE aux petites communes.

Monsieur MADROUX rappelle que rien n'a été décidé en matière de critères de solidarité. La commission Finances sera réunie en septembre.

Monsieur JACQUET pose la question du maintien de la prise en charge du FPIC par la CASE. Monsieur MADROUX indique qu'effectivement il est envisagé que la CASE prenne en charge.

**VI/ DB 14-03 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt contracté par la SECOMILE pour une opération de construction d'un parc social public composé de 15 logements individuels PLUS et PLUS Foncier ANRU – Zac des Coteaux à Val de Reuil**

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le Bureau décide :

**ARTICLE 1** – La communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **1 450 244,60 €** représentant 70% d'un emprunt d'un montant total de **2 071 778 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 2 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction d'un parc social public, composé de 15 logements individuels PLUS ANRU – ZAC des Coteaux à Val de Reuil.

**ARTICLE 2** – Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :  
(Pour rappel, la Ligne du Prêt désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci ; elle correspond à un produit déterminé avec un tableau d'amortissement qui lui est propre.)

	Ligne du Prêt 1	Ligne du Prêt 2
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS foncier</b>
Enveloppe	-	-
identifiant de la Ligne du Prêt	5024614	5024615
Montant de la Ligne du Prêt	1 525 473 €	548 305 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
TEG de la Ligne du Prêt	1,85 %	1,85 %
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	6 mois	6 mois
Taux du préfinancement	1,85 %	1,85 %
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	50 ans

Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt*	1,85 %	1,85 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité des échéances	0%	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

(\*) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

**ARTICLE 3** - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitulation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**ARTICLE 4** – Le conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**V/ DB 14-04 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'emprunt modificative en faveur de la SILOGE pour la construction de 51 logements – Programme Saint-Hildevert à Louviers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau décide, à l'unanimité, d'ajouter dans l'article 3 des délibérations N°14-50, N°14-51, N°14-52, N°14-53, n°14-54 et N°14-55 du conseil communautaire du 27 février, la mention suivante :

- « Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitulation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période ».

**VII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 JANVIER 2014 :**

L'ordre du jour du Conseil communautaire du 22 mai n'appelle aucune remarque. Monsieur Le GAL précise néanmoins qu'une délibération supplémentaire devrait figurer à cet ordre du jour et relative au dernier avenant sur les travaux de construction de l'hôtel d'agglomération.

**VIII/ QUESTIONS DIVERSES :**

**Lancement d'une démarche d'excellence opérationnelle :**

Monsieur Le GAL présente un diaporama expliquant cette démarche novatrice.

**Contexte :**

La Communauté d'agglomération a connu depuis sa création une croissance rapide :

- tant en terme d'effectif (30 agents en 1997 ; près de 280 agents en 2014),
  - que de champ territorial (3 communes en 1997 ; 37 en 2014),
  - et de champ de compétence (transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération en 2001 et fusion avec la communauté de communes Seine-Bord en 2013).
- 
- L'effet conjugué du changement de locaux et du changement de gouvernance crée les conditions favorables au questionnement de la structuration actuelle des services et des leviers potentiels d'amélioration.
  - Le modèle retenu pour procéder à ce questionnement est celui de l'excellence opérationnelle.

L'excellence opérationnelle vise à obtenir une satisfaction optimale du client en améliorant les processus opérationnels tant sur les aspects qualitatifs que financiers.

Elle favorise par ailleurs un management plus participatif où chaque collaborateur est un acteur de l'amélioration continue du service à rendre.

**L'excellence opérationnelle adaptée à la CASE :**

Adapté au cas particulier de la CASE, le concept d'excellence opérationnelle retiendra comme objectif le souci constant d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur et aux municipalités.

Cela passe par un travail d'optimisation des organisations, des modes de fonctionnement et des moyens mis à disposition.

Il s'appuiera sur un management de proximité où chaque collaborateur sera un acteur de ce changement. Cette démarche garantira la motivation, l'implication et l'épanouissement de chacun.

**Méthodologie :**

Cette démarche sera portée par la Direction Générale et se déclinera en 4 phases :

- Phase 1 : « rencontre et écoute des services » afin d'établir une photographie de chaque « métier » de l'agglomération. Au cours de cette phase, les moyens mis en œuvre pour atteindre la qualité attendue du service à l'utilisateur seront examinés,
- Phase 2 « compréhension » : au cours de cette phase les données et informations échangées avec les services seront étudiées afin de permettre l'élaboration d'un diagnostic précis en co-production avec les services.
- Phase 3 : « définition d'un plan d'actions » bâti en partenariat avec les services,
- Phase 4 « mise en œuvre et suivi » : démarche itérative au cours de laquelle le plan d'actions sera déployé, mais également ajusté, questionné et suivi. Cette phase s'accompagnera d'un échange permanent, d'une écoute attentive des services sur les axes d'amélioration, et de la mise en place d'un tableau de bord.

*« C'est le bon moment ! » juge Monsieur LEROY. « Après plusieurs phases de croissance, notre collectivité a atteint une taille importante et il est nécessaire de prendre du recul, de regarder d'un peu plus près comment tout ceci fonctionne ; d'examiner la qualité du service rendu. C'est une belle démarche et je remercie Jean-Philippe BRUN de nous faire partager son expérience dans ce domaine.*

*Nous avons regardé le plan de formation des agents et nous nous sommes aperçus que les agents suivent principalement des formations techniques. Il semble intéressant de développer des formations permettant de renforcer le travail en équipe et la conduite de projet ».*

Madame DESHAYES avoue une certaine perplexité face aux objectifs et buts poursuivis.

Monsieur Le GAL indique qu'il s'agit de se lancer dans une démarche qualité permettant de rendre le meilleur service à l'utilisateur.

Monsieur LOEB souhaite que les municipalités soient interrogées afin de connaître leur perception sur le fonctionnement de la CASE et de ses services.

Monsieur PRIOLLAUD insiste pour que ce projet fasse l'objet d'un suivi régulier et de phases d'évaluation afin d'infléchir certaines orientations en concertation avec les élus.

*« Nous sommes de plus en plus sollicités par des gens de plus en plus exigeants, poursuit Monsieur LEROY. Nous souhaitons répondre à cette demande d'amélioration et de hausse de la qualité du service rendu à périmètre constant. Nous allons poursuivre cet objectif sur les 6 prochaines années.*

*Le bâtiment dans lequel nous nous réunissons offre un confort supplémentaire aux agents, mais met également en lumière de nouvelles difficultés en termes d'organisation managériale »...*

*« Effectivement, confirme Monsieur Le GAL. Comparée à la Maison commune, l'architecture du bâtiment fait que nous nous voyons beaucoup moins entre collègues. Avant, je rencontrais les agents beaucoup plus facilement. Certains me le reprochent, regrettant la proximité qui prévalait dans nos anciens locaux. Aujourd'hui, il m'a fallu quasiment ¼ d'heure pour saluer mes collègues ; temps que j'ai dû prendre sur mon temps de travail personnel ».*

Monsieur LOEB demande si cette démarche s'apparente à une procédure de qualité. Il lui est répondu affirmativement.

*« Il me semble que ce sujet doit être évoqué en CT »,* intervient Monsieur JACQUET.

*« Ce sera fait avant la fin juin »* confirme Monsieur Le GAL.

*« Je trouve cette démarche intéressante, poursuit Monsieur JACQUET, mais il me semble que nous apportons une réponse à un constat qui n'a pas encore été fait. Je rappelle que durant la précédente mandature, nous avons travaillé sur les questions de bien-être au travail et que des propositions ont été avancées. Ce projet visant à l'excellence opérationnelle n'est pas forcément ce que les agents attendent »...*

*« Je suis également surpris par cette proposition, intervient Monsieur LANIC, car j'ai toujours entendu dire que la CASE est la collectivité la plus dynamique, la plus innovante, la plus attractive... Toujours copiée, jamais égalée ! Or il me semble - pour paraphraser Coluche - que tu souhaites, mon cher Bernard, faire « mieux que mieux » !*

*Je note là une contradiction : comment rendre plus de service, faire plus de qualité, tout en stabilisant les effectifs ? Tu fais rimer qualité avec productivité. La charge de travail des agents va augmenter. Cela ne risquera-t-il pas de se traduire par une dégradation des conditions de travail des fonctionnaires ? Je demande à voir avant de m'engager sur ce projet ».*

*« Tout sera fait pour impliquer tout le monde, répond Monsieur LEROY. Mais nous avons la nécessité d'adresser, très concrètement, un message. C'est une méthode, une démarche que nous proposons. Ce dossier sera piloté par la Direction générale ».*

A son tour, Monsieur BRUN estime *« qu'il ne faut pas avoir d'inquiétude par rapport au personnel. Nous souhaitons introduire un peu plus de management participatif, examiner où se situent les dysfonctionnements. Nous n'avons nullement l'envie de dresser un procès d'intention sur ce qui s'est fait précédemment.*

*Mais la CASE est désormais une grosse entreprise. Nous avons du personnel à écouter, à interroger. Les directeurs vont discuter avec les agents et les questionner sur leurs pratiques actuelles ; l'objectif étant de gagner en productivité dans les services rendus aux usagers et aux collectivités »* indique-t-il.

Monsieur CARRÉ s'interroge sur la place accordée aux Présidents de commissions dans cette démarche.

*« Ils seront au cœur du process !* répond Monsieur LEROY. *Dans ce travail d'analyse métier par métier, ils seront associés car représentants des usagers et des communes ».*

Monsieur LEVITRE entend les arguments développés par Monsieur LEROY et insiste sur un point crucial à ses yeux :

*« Pour atteindre l'excellence, il faut des agents motivés et correctement rémunérés. Nul doute que vous serez attentif à la rémunération du personnel afin d'atteindre l'excellence dans ce domaine ».*

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président

Par délégation  
Le Directeur Général  
Bernard Leroy

Philippe LE GAL

